

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 30/06/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel, ZEHNDER Damien.
Absents excusés:	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à PERRIN Raphaël, CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à ZEHNDER Damien. DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, GRENARD Eliane qui donne procuration à GAILLARD Denis, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, Absent :
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 15/06/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ELECTION DES SENATEURS

M. le Maire fait part du décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et l'arrêté n° DRLP-BRE-20170615-001 transmis par M. le Préfet du Jura fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune.

En application du code électoral, pour la commune de Septmoncel les Molunes, il convient de désigner 4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du conseil municipal qui prendront part à l'élection des 2 sénateurs du département, le 24 septembre 2017 à Lons le Saunier.

Le Conseil Municipal élit par vote à bulletin secret :

1) Les 4 délégués titulaires suivants :

- M. MICHARD Jean-louis,
- Mme GRENARD Eliane,
- M. PERRIN Raphaël,
- Melle RAFFIN Emilie.

2) Les 3 délégués suppléants suivants :

- Mme ARBEZ-CARME Elisabeth.

- Mme PILLARD Claudie,
- M. GAILLARD Denis,

II. LOTISSEMENT "LE GITALET"

M. le Maire informe l'assemblée que parmi les 6 parcelles confiées en mandat immo-interactif à Maître BUSCOZ par délibération du 15 juin 2017, il a reçu entre-temps une demande d'acquisition pour la parcelle n° 22 enregistrée dans ledit mandat.

Sur proposition de la commission en charge des affaires de commercialisation du lotissement "Le Gitalet", le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de céder la parcelle n° 22 d'une contenance de 588m² au prix établi de 38 220,00 €,
- de maintenir 6 lots dans le mandat immo-interactif en y intégrant la parcelle n° 9 d'une contenance de 1053 m²,
- de fixer, pour la transaction, la valeur minimale de la parcelle n° 9 à 67 000,00 €,
- et d'établir à 500,00 € le montant des paliers de négociation lors de la vente interactive.

Par ailleurs, les membres de la commission communiquent les dates programmées pour la visite des lots, dans le cadre du mandat immo-interactif :

- samedi 15 juillet 2017 de 10 h à 12 h,
- samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 12 h,
- samedi 26 août 2017 de 10 h à 12 h,
- samedi 9 septembre 2017 de 10 h à 12 h.

La vente inter-active aura lieu le samedi 16 septembre 2017.

III. COURRIERS DIVERS

COURRIERS DES SERVICES DE LA D.D.T. ET DE MME LA SOUS-PREFETE

M. le Maire donne lecture de 2 courriers reçus le 16 juin 2017 relatifs au Droit de Prémption Urbain (DPU).

Une délibération a été prise en date du 16/03/2017 ayant pour objet de modifier le DPU par rapport à ceux établis dans les communes historiques de Septmoncel et des Molunes et de l'actualiser afin qu'il porte sur le territoire de la commune nouvelle.

Or les courriers émanant des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de Mme la Sous-Préfète sont contradictoires.

Face à cette confusion, M. le Maire a sollicité un complément d'information.

IV. QUESTIONS DIVERSES

A) CONSEIL D'ECOLE

Mme Claudie PILLARD, déléguée aux affaires scolaires, dresse le compte rendu du conseil d'école de Septmoncel qui s'est tenu le 22/06/2017.

66 élèves fréquentent l'école primaire publique de Septmoncel à ce jour.

Des remerciements sont adressés à la Municipalité pour la subvention de 5 398 € versée cette année à l'école.

Le bilan de l'année scolaire est très positif, en soulignant la bonne coopération entre l'équipe pédagogique de l'école et l'équipe de l'Accueil de Loisirs d'une part, et entre l'enseignante des élèves du 3ème cycle avec les Collèges des Rousses et de St-Claude d'autre part, le 3ème cycle regroupant désormais les CM1-CM2 et 6ème.

65 élèves sont inscrits pour la rentrée 2017 avec la même équipe pédagogique. Un stagiaire est nommé en plus pour la classe maternelle.

Le conseil municipal prend acte que l'équipe pédagogique ainsi que les parents d'élèves **ne souhaitent pas changer les rythmes scolaires**, malgré les propositions du nouveau gouvernement.

B) GITE DE LA VIE-NEUVE DES MOLUNES

M. Denis GAILLARD propose aux élus une intervention de Melle Marlène POURRON, architecte, afin de présenter son étude "Coeur de Village de la Vie-Neuve" et les avantages socio-économiques de ce projet touristique.

Cette présentation aura lieu jeudi 06/07/2017 à 18 h 00 à la Salle de Réunion de la Mairie de Septmoncel.

C) FIL D'ARIANE

Mme Françoise PERALTA présente le projet porté par le Lions Club à destination des personnes isolées et âgées.

Il s'agit de proposer aux personnes âgées une petite boîte gratuite qui contient une fiche médicale d'urgence que complètera le médecin, et qui devra être placée dans le réfrigérateur.

Un autocollant "Fil d'Ariane" sera apposé sur le réfrigérateur ; ainsi, en cas d'urgence, les services de secours pourront se rendre directement dans la cuisine afin d'accéder aux informations vitales concernant la personne.

D) RAPPEL DE L'ARRETE PREFECTORAL

Il est rappelé que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- du lundi au samedi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h
- **les dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.**

Séance levée à 22 h 20

Affiché le 04/07/2017

Le Maire,


Raphaël PERRIN

